

11^{ème} opération d'actionnariat réservée aux salariés du Groupe Nexans

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 22 avril 2025 – Nexans procèdera au cours du deuxième semestre 2025 à la mise en œuvre de sa 11^{ème} opération d'actionnariat salarié. Cette opération se traduira par une ou plusieurs augmentations de capital portant ensemble sur un nombre maximum de 750 000 actions. Le règlement-livraison des actions est prévu le 30 juillet 2025.

Cette opération d'actionnariat salarié s'inscrit dans une volonté forte d'associer les collaborateurs à la performance et au développement du Groupe, tant en France qu'à l'étranger, et sera ainsi menée à travers 28 pays.

L'opération intitulée « ACT 2025 » consistera en une offre unique dite à effet de levier et à capital garanti, qui pourra être adaptée selon les pays, sous forme d'une offre comparable, permettant de satisfaire aux objectifs de l'offre principale tout en prenant en considération les exigences fiscales et juridiques applicables dans les différents pays.

Les principales modalités de cette opération sont décrites ci-après.

CADRE DE L'OPERATION – TITRES OFFERTS

Les actionnaires de Nexans, réunis le 16 mai 2024 en assemblée générale mixte ont délégué au Conseil d'administration de Nexans la compétence de décider de la réalisation d'une opération d'actionnariat salarié, par émission d'actions nouvelles réservée aux salariés. L'opération portera sur un montant nominal maximum de 600 000 euros, réservé aux salariés de la société Nexans S.A. et des sociétés françaises et étrangères qui lui sont liées, dans les conditions des articles L. 225-180 du code de commerce et L. 3344-1 du code du travail, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, et dans la limite d'un montant nominal maximum de 150 000 euros, par émission d'actions nouvelles, réservé à un établissement bancaire intervenant à la demande du Groupe Nexans pour la mise en place d'un dispositif d'actionnariat salarié alternatif dans certains pays du périmètre.

Le Conseil d'administration a décidé, lors de ses délibérations du 23 juillet et du 29 octobre 2024, du principe de la mise en œuvre d'une opération d'actionnariat salarié au profit des bénéficiaires adhérents au plan d'épargne de Groupe France ou au plan d'épargne de Groupe international du groupe Nexans.

Le Directeur Général de Nexans, sur délégation du Conseil d'administration, arrêtera les modalités définitives de l'opération à la date prévue au 20 juin 2025 ; il est notamment prévu à cette date qu'il fixe le prix de souscription des actions dans le cadre de l'opération, étant le « Prix de Référence » (égal à la moyenne arithmétique des cours moyens de l'action Nexans pondérés par les volumes sur les 20 jours de bourse précédents cette date), diminué d'une décote de 20 %.

PRINCIPALES MODALITES DE L'OPERATION

- **Bénéficiaires de l'opération d'actionnariat réservée aux salariés** : les bénéficiaires de l'opération sont (i) les salariés, et les mandataires sociaux dans les conditions prévues par l'article L. 3332-2 du code du travail, des sociétés du périmètre qui auront adhéré au plan d'épargne de Groupe France

ou au plan d'épargne de Groupe international, et justifiant d'une ancienneté de 3 mois à la date de clôture de la période de révocation et (ii) les préretraités et retraités des sociétés françaises du Groupe Nexans qui ont conservé des avoirs au sein du plan d'épargne de Groupe France depuis leur départ du Groupe Nexans.

- **Sociétés du périmètre de l'opération** : les sociétés du Groupe Nexans ayant leur siège social en France ou à l'étranger (i) dont la société Nexans S.A. détient directement ou indirectement plus de 50 % de leur capital social, (ii) qui auront adhéré au plan d'épargne de Groupe France ou au plan d'épargne de Groupe international de Nexans et (iii) situées dans l'un des 28 pays suivants : Allemagne, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Ghana, Grèce, Italie, Japon, Liban, Maroc, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie.
- **Modalités de souscription** : les actions seront souscrites soit sous la forme nominative, soit par l'intermédiaire d'un fonds communs de placement d'entreprise (« FCPE »), selon la réglementation et/ou la fiscalité applicable dans les différents pays où l'opération est mise en œuvre.
- **Formules de souscription** : les bénéficiaires pourront souscrire des actions Nexans par le biais d'un FCPE (sauf particularités locales) dans le cadre d'une formule de souscription unique dite à effet de levier et sécurisée visant à permettre une garantie de l'investissement des bénéficiaires, en euros, dans le cadre de l'opération. Dans certains pays, les bénéficiaires pourront souscrire des actions Nexans et recevront un *Stock Appreciation Right* offrant un profil économique comparable à celui proposé par le biais d'un FCPE. Les bénéficiaires participant à l'opération bénéficieront d'un abondement de la part de Nexans, dans les conditions décrites au sein de la documentation spécifique à l'opération.
- **Indisponibilité des actions Nexans (ou des parts de FCPE correspondantes)** : les bénéficiaires de l'opération devront conserver les actions souscrites (ou, selon le cas, les parts de FCPE correspondantes) pendant une durée de 5 ans, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé.
- **Exercice des droits de vote attachés aux actions Nexans** : lorsque les actions Nexans seront souscrites puis détenues par l'intermédiaire d'un FCPE, les droits de vote attachés à ces actions seront exercés par le conseil de surveillance du FCPE concerné ; dans les autres cas, les droits de vote seront exercés individuellement par les bénéficiaires ou actionnaires concernés.

CALENDRIER DE L'OPERATION

- Période de réservation : du 5 mai 2025 (inclus) au 22 mai 2025 (inclus) ;
- Fixation et communication du prix de souscription : le 20 juin 2025 ;
- Période de révocation : du 25 juin 2025 (inclus) au 27 juin 2025 (inclus) ;
- Règlement-livraison des actions : le 30 juillet 2025.

OPERATION DE COUVERTURE

La mise en place de cette formule de souscription à effet de levier implique, de la part de l'établissement bancaire structurant l'offre, des opérations de couverture, notamment au moyen d'achats et/ou de ventes d'actions Nexans, de prêts ou d'emprunts d'actions Nexans, d'achat d'options d'achat portant sur les actions Nexans et/ou de toutes autres transactions, à tout moment et en particulier à compter de la date d'ouverture de la période de relevé en vue de la fixation du Prix de Référence et pendant toute la durée de l'opération.

COTATION

L'admission des actions nouvelles Nexans aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Code ISIN : FR0000044448) sur la même ligne que les actions existantes sera demandée dès que possible après la réalisation du règlement-livraison des actions, prévue pour le 30 juillet 2030.

MENTIONS SPECIFIQUES POUR L'INTERNATIONAL

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour la souscription d'actions Nexans. L'opération d'actionnariat Nexans réservée aux salariés sera mise en place dans les seuls pays où une telle offre aura fait l'objet d'un enregistrement ou d'une notification auprès des autorités locales compétentes et/ou à la suite de l'approbation d'un prospectus par les autorités locales compétentes, ou en considération d'une exemption à l'obligation d'établir un prospectus ou de procéder à un enregistrement ou une notification de l'offre.

Plus généralement, l'opération sera uniquement réalisée dans les pays où toutes les procédures d'enregistrements et/ou les notifications requises auront été effectuées et les autorisations nécessaires auront été obtenues.

CONTACT POUR LES BENEFICIAIRES DE L'OPERATION

Pour toute question relative à la présente opération, les bénéficiaires pourront s'adresser à leur département des Ressources Humaines et/ou à toute autre personne, tel que précisé au sein de la documentation spécifique à l'opération mise à la disposition des bénéficiaires.

À propos de Nexans

Depuis plus d'un siècle, Nexans joue un rôle crucial dans l'électrification de la planète et s'engage à électrifier le futur. Avec près de 28 500 personnes dans 41 pays, le Groupe ouvre la voie vers le nouveau monde de l'électrification : plus sûr, durable, renouvelable, décarboné et accessible à tous. En 2024, Nexans a généré 7,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires standard. Le Groupe est un leader dans la conception et la fabrication de systèmes de câbles et de services à travers quatre grands domaines d'activité : PWR-Transmission, PWR-Grid, PWR-Connect et Industrie & Solutions. Nexans a été le premier acteur de son industrie à créer une Fondation d'entreprise destinée à soutenir des actions en faveur de l'accès à l'énergie pour les populations défavorisées à travers le monde. Le Groupe est reconnu comme un leader mondial en faveur de l'action climatique et s'est engagé à atteindre zéro émission nette d'ici 2050, approuvé par l'initiative Science Based Targets (SBTi).
Nexans. *Electrify the future.*

Nexans est coté sur le marché Euronext Paris, compartiment A. Pour plus d'informations, consultez le site www.nexans.com

Contacts :

Communication

Mael Evin (Havas Paris)

Tel. : +33 (0)6 44 12 14 91 nexans_h@havas.com

Tilla Myhre

Tel. : +47 45250987

Tilla.myhre@nexans.com

Ilham Dahou

Tel. : +212 666467290

ilham.dahou@nexans.com

Relations investisseurs

Audrey Bourgeois

Tel. : +33 (0)1 78 15 00 43

audrey.bourgeois@nexans.com